

COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 06

Séance du 03 Juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 03 Juillet, le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25/06/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Présents : Nelly GUILLET - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Christophe TORREGROSSA - Dominique GUILLET -

Denis PELLISSIER -Nicolas MORFIN

Excusé : Anthony AUDRAPT

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

Délibération n°2025-06-007

Remboursement avance de Frais

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du séjour mémoriel des jeunes de l'association « En avant les jeunes Vassivains », la commune a perçu de la Mission Libération la somme de 1 885 Euros en remboursement partiel des billets de train. Il demande l'accord du conseil municipal pour que cette somme destinée à l'association « En avant les jeunes Vassivains » lui soit reversée sous forme de subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le versement de la somme de 1 885 Euros versée par la Mission Libération à l'association « En Avant les jeunes vassivains »

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme. Elle sera en outre publiée pendant un mois en mairie.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 03 Juillet 2025

Résultat du vote		Pour extrait certifié conforme, A Vassieux-en-Vercors, le 07 Juillet 2025
Pour	7	
Contre		
Abstention		Le Maire Thomas OTTENHEIMER

La présente délibération est exécutoire de plein droit conformément à la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes. A cet effet, Monsieur le Maire soussigné, certifie en avoir assuré la publicité et la transmission ce jour, pour visa, à Monsieur le Préfet.